

ÉCOLES MATERNELLES

Rentrée scolaire 2022/2023



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION :

- Restauration
- Périscolaire
- Accueil de loisirs

DATE LIMITE DE DEPÔT DU DOSSIER :

- Jeudi 7 juillet en mairie à l'Accueil Éducation (dossier papier)
- Vendredi 15 juillet sur l'Espace Famille

ETAPE 1

Je constitue mon dossier unique d'inscription :

- en ligne sur mon Espace Famille
ou
- en déposant le dossier papier à l'Accueil Education en mairie

Pièces à joindre :

- fiche sanitaire modifiée et signée pour chaque enfant ;
- copie des pages vaccination (pages 90 à 93 ou 98 à 100) ;
- assurance scolaire et périscolaire 2022/2023 pour chaque enfant ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, téléphone fixe, eau, bail) ;
- attestation CAF du mois en cours (pour les non-allocataires, avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET
NE SERA PAS TRAITÉ**

ETAPE 2

J'inscris mon enfant aux activités souhaitées puis je choisis mon planning de fréquentation à l'année.

ATTENTION : le dossier unique d'inscription est indispensable pour effectuer une réservation.

Réservation sur mon Espace Famille :

Je choisis un planning de fréquentation pour les activités restauration, accueil du matin, accueil du soir et accueils de loisirs du mercredi (EVADE).

- **Je reçois par mail la confirmation de ma réservation.**

Réservation papier (fiches d'inscription disponibles à l'accueil) :

Je dépose en même temps que mon dossier unique d'inscription :

- ma fiche d'inscription à la restauration et/ou aux accueils périscolaires ;
 - ma fiche d'inscription aux accueils de loisirs du mercredi (EVADE).
- **Je reçois par courrier la confirmation de mon inscription.**

HORAIRES DES ACTIVITES

- Accueil matin : 7h50-8h35
- Pause méridienne : 11h45-13h35
- Accueil du soir : 16h-17h30
- Accueil du mercredi midi : 11h45-12h30



MODIFICATION DES RESERVATIONS ACCUEIL DU MATIN, DU SOIR ET RESTAURATION

- au guichet jusqu'à mercredi 17h pour la semaine suivante
- via l'Espace Famille jusqu'au jeudi à 11h pour la semaine suivante

Ecoles Casanova et Triolet, horaires spécifiques :

- Accueil matin : 7h50-8h25
- Pause méridienne : 11h35-13h25
- Accueil du soir : 15h50-17h25
- Mercredi midi : 11h35-12h30

PLANNING D'INSCRIPTIONS ALTERNÉES

- joindre le jugement de la garde alternée.

DOSSIERS RETARDATAIRES

- Les dossiers retardataires ne sont pas prioritaires
- En cas de dépôt du dossier hors délais, l'accès aux activités pourra être différé.
- Après le 30 septembre, pour l'accueil du matin et du mercredi 11h45 et du soir, pour toute nouvelle inscription, un justificatif vous sera demandé (sauf nouveaux-elles arrivants-es)

ACCUEILS DE LOISIRS

évade



- ½ journée sans repas avec choix de l'accueil de loisirs (13h30/18h).

L'enfant prend le repas à son domicile, puis sa famille l'accompagne à l'ALSH entre 13h30 et 14h, et vient le chercher entre 17h et 18h.

LE MERCREDI APRES-MIDI

Inscription à l'année ou au trimestre

- ½ journée avec repas sur l'accueil de loisirs (ALSH) de rattachement (11h45/18h).

L'enfant est pris en charge par EVADE à l'école. La famille vient le chercher à l'accueil de loisirs entre 17h et 18h.

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Inscription à la semaine

- Journée avec repas (8h/18h)
- Matin sans repas (8h/12h)
- Après-midi sans repas (13h30/18h)



VACANCES SCOLAIRES 2022/2023

Date de fin / date de reprise des cours :

Rentrée scolaire :

Jeudi 1^{er} septembre

Vacances d'automne:

Samedi 22 octobre / lundi 7 novembre

Vacances de Noël :

Samedi 17 décembre / mardi 3 janvier

Vacances d'hiver :

Samedi 4 février / lundi 20 février

Vacances de printemps :

Samedi 8 avril / lundi 24 avril

Pont de l'Ascension :

Mercredi 17 mai / lundi 22 mai

Vacances d'été :

Samedi 8 juillet

FACTURATION ET PAIEMENT DES ACTIVITES

- Toute réservation vaut engagement de paiement.
- Toute annulation hors délai est facturée.
- Les factures sont établies par la ville chaque mois pour l'accueil du matin, la restauration et l'accueil du soir. Les ateliers sont facturés une fois par trimestre. Paiement sur l'Espace Famille ou à l'accueil.
- Les factures restauration et périscolaire non soldées à la date limite de paiement sont automatiquement adressées au Trésor Public pour recouvrement.

Les tarifs sont disponibles sur le site de la Ville ou à l'Accueil Éducation.

BESOIN D'ACCUEIL EN URGENCE

- **Accueil du matin et restauration** : envoyer un mail à accueil.education@ville-echirolles.fr ou appeler le 04 76 20 63 41 entre 8h30 et 11h00.
- **Accueil du soir** : appeler le ou la Directrice-teur de Territoire Educatif (DTE) et transmettre le justificatif à l'Accueil Education.

Motifs d'urgences pris en compte

- Décès ou inhumation d'un proche
- Urgence hospitalière ou problème médical grave d'un proche
- Reprise d'activité ou changement de planning professionnel (intérim...)

ACCUEIL ÉDUCATION

Direction de l'Éducation
1 place des 5 Fontaines
38130 ECHIROLLES
04 76 20 63 41

- Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall de la mairie.
- Ouverture au public du lundi au vendredi de 13h30 à 17h.
- Règlement des activités disponible auprès du service Accueil Education et sur echirolles.fr.

EVADE

36, avenue de Grugliasco
38130 Échirolles
04 76 20 46 50

inscription@evade-asso.fr

- Ouverture au public :
 - Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ;
 - Mardi et jeudi de 13h30 à 17h.
- Règlement des activités disponible à EVADE et sur evade-asso.fr.